

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025



GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU

PREMIER SEMESTRE 2025

ACTIVITE DU GROUPE

(Article L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier)

* * *

I / Données chiffrées, description de l'activité du groupe, évènements importants au cours du premier semestre 2025

II / Principaux risques, incertitudes et faits majeurs pour le premier semestre 2025

III / Perspectives pour le second semestre 2025

IV / Principales transactions entre parties liées

I / DONNEES CHIFFREES, DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE, EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2025

A/ CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sur le premier semestre de l'exercice 2025 s'établit à 133,9 M€ contre 134,6 M€ sur la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 0,5%.

<i>En M€</i>	Secteur Propreté	Secteur Traitement Valorisation	Consolidé
Chiffre d'affaires externe 2025	111,8	22,1	133,9
Chiffre d'affaires externe 2024	105,0	29,6	134,6

L'activité Propreté ressort en hausse de 6,5% avec un chiffre d'affaires de 111,8 M€ pour le premier semestre de l'exercice 2025. Cette croissance est portée notamment par le démarrage de nouveaux contrats avec la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, Grenoble Alpes-Métropole et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (Pas-de-Calais).

L'activité Traitement-Valorisation affiche un chiffre d'affaires en baisse de 25,3% à 22,1 M€ sur les six premiers mois de l'exercice. Cette évolution reflète d'une part, l'arrêt de la Délégation de Service Public du site d'Aboncourt (fin 2024) et d'autre part, la diminution significative des tonnages exceptionnels non récurrents sur le site Ecopôle Azur Valorisation.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de l'UVE de Toulon, l'activité Zephire¹ enregistre un chiffre d'affaires de 18,3 M€ au 30 juin 2025.

B/ L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)²

Sur le premier semestre 2025, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ressort à 12,4 M€, principalement impacté par la constatation de la charge liée à la perte définitive de créances non encaissées au Maroc.

C/ LE RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel ressort en augmentation de 122,5% à 17,8 M€ contre 8,0 M€ au premier semestre 2024.

La forte augmentation de ce résultat est principalement due au protocole d'accord signé avec le Royaume du Maroc relatif au paiement de créances existantes (voir II pour le détail des effets financiers de ce protocole).

¹ Société détenue à hauteur de 49% par le Groupe, sans impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe et intégrée selon la méthode de la mise en équivalence

² EBE= résultat opérationnel + dotations aux amortissements et aux provisions

D/ LE RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier (Coût de l'endettement financier net +/- autres produits et charges financiers) représente un produit de 1,3 M€ au 30 juin 2025 contre un produit de 4,0 M€ au 30 juin 2024, dont 0,5 M€ (contre 2,6 M€ au 30/6/2024) essentiellement dus à un changement de taux d'actualisation (hausse du taux OAT qui est passé de 3,47% au 31 décembre 2024 à 3,64% au 30 juin 2025) sur les provisions pour suivi trentenaire.

E/ LE RESULTAT NET

Le résultat net du premier semestre 2025 s'élève à 17 M€ contre 8,9 M€ l'année précédente. La marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires) est de 12,7% contre 6,6% l'année précédente.

F/ BILAN

Durant ce premier semestre la trésorerie nette s'élève à 78,6 M€ contre 77,0 M€ au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, les dettes financières nettes de trésorerie s'élèvent à 21,8 M€ (contre 21,4 M€ au 31 décembre 2024) soit un ratio dettes nettes sur fonds propres de 19,5% contre 20,8% au 31 décembre 2024.

Il est à noter que 34,6M€ de placements ont été comptabilisés en « autres actifs financiers » (contre 26,7M€ au 31/12/2024).

La trésorerie nette des dettes financières s'établit à 12,9 M€ au 30 juin 2025, contre 5,2 M€ au 31 décembre 2024 (en tenant compte des placements en actifs financiers).

Les dettes financières nettes ont été impactées au premier semestre du retraitement des actifs en location conformément à la norme IFRS16. Ce retraitement augmente les dettes nettes de 11,5 M€ contre 11,4 M€ au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, le Groupe a généré une capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier net et impôt) de 11,5 M€ sur le premier semestre, contre 18,3 M€ au 30 juin 2024.

II/ PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES ET FAITS MAJEURS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2025

Signature du protocole d'accord avec le Royaume du Maroc

Un protocole d'accord avec le Royaume du Maroc a été signé en avril 2025 concernant les créances impayées par les Collectivités portées par les filiales marocaines du Groupe prévoyant le versement à la société GPE d'un montant global de 23,3 M€, perçu en juin dernier pour le compte de ses filiales marocaines.

Après une analyse juridique, comptable et fiscale de ce protocole (qui a été réalisée par un expert externe indépendant en France et au Maroc), ce montant a été qualifié juridiquement et comptablement de règlement de créances existantes détenues par les filiales marocaines du groupe sur les collectivités. Ce protocole d'accord prévoyant par ailleurs que toutes les créances, réclamations et demandes d'indemnisation concernées soient entièrement et définitivement réglées et éteintes à la date de règlement.

Le montant global obtenu a ainsi été ventilé entre les filiales marocaines sur la base d'un ratio d'encaissement (montant global obtenu rapporté au montant total des créances brutes couvertes par le protocole) afin de déterminer la fraction des créances considérées comme recouvrées et celles considérées comme irrécouvrables.

Cette transaction se traduit par les traitements comptables suivants :

- Une reprise des provisions à l'égard des collectivités initialement constatées pour 21,9 M€,
- La constatation de la perte définitive des créances non encaissées pour 9,1 M€,

Soit un impact global avant IS de 12,8 M€.

Nouveau marché pour la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de l'agglomération dracénoise

Avec Paprec Énergie, le Groupe avait remporté la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de Dracénie Provence Verdon. Ce contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 25 ans représentait un investissement de 130 M€ et portait sur la construction et l'exploitation :

- d'une unité de tri-pré-traitement,
- d'une unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- d'un réseau de chaleur.

L'investissement total était porté par une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP).

Ce projet a cependant fait l'objet le 31 mars 2025 d'une lettre de résiliation pour motif d'intérêt général de la part de Dracénie Provence Verdon Agglomération. Cette décision est essentiellement motivée par la non-obtention d'importantes subventions.

Conformément au contrat de DSP, sa rupture étant à l'initiative de la collectivité cliente, le Groupe sera intégralement remboursé des investissements réalisés à ce jour.

Litige du collectif de salariés TEODEM

Pour rappel, le contrat de collecte entre la société TEODEM et le client ECI a été résilié par anticipation en date du 30 juin 2020 et un nouvel opérateur a pris la suite de TEODEM pour l'exécution du contrat. En dépit de cela, au cours du 1er semestre 2022, un litige avec un collectif d'anciens salariés de TEODEM a débuté. La société TEODEM a été assignée aux prud'hommes marocains. Les salariés considèrent qu'ils auraient dû être licenciés et réclament des indemnités de licenciement alors que dans ce type de contrat, les salariés sont théoriquement repris par le nouvel opérateur. De plus, au cours de l'exercice 2022, un salarié ayant agi hors de la procédure collective s'est fait débouté par les prud'hommes pour des demandes similaires. Le montant global réclamé par les anciens salariés s'élève à 7,9 M€.

Sur la base d'une évaluation du risque par le conseil de la société TEODEM, une provision de 1,7 M€ a toutefois été comptabilisée au 31 décembre 2022.

En 2023, le collectif des salariés a été débouté en première instance. La quasi-totalité des salariés ayant fait appel. Une reprise de 0,2 M€ a été faite au 31 décembre 2023 pour tenir compte de ceux qui ont décidé de ne pas poursuivre la procédure.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a gagné la procédure en appel. Les salariés peuvent se pourvoir en cassation à partir de leur notification par huissier de la décision de l'appel. A ce jour, peu de salariés ont été notifiés et le pourvoi en cassation reste donc possible pour la majorité des salariés.

Au cours du premier semestre 2025, une reprise de 1,1 M€ a été constatée pour tenir compte de ceux qui ont été notifiés et ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

Arrêt du centre d'exploitation d'OUM AZZA

En octobre 2019, notre filiale TEODEM a procédé à la signature d'un protocole de résiliation à l'amiable de l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets d'Oum Azza, à effet du 30 juin 2020. En mai 2020, le client n'ayant pas réussi à confier, comme il l'avait prévu à un autre prestataire, l'exploitation de ce site, nous a sollicité pour reporter la date d'effet du protocole de résiliation au 31 décembre 2020.

Compte-tenu des arriérés non payés par le client sur ce contrat, et de notre prudence quant à sa capacité à nous payer cette exploitation supplémentaire, nous avons refusé sa demande.

Sous le prétexte d'un prétendu dégagement d'odeur, quatre jours avant la prise d'effet de la résiliation au 30 juin 2020, le client a mis en demeure TEODEM de régulariser la situation dans les 24 heures.

Malgré notre réponse dès le 27 juin 2020, le client a cru pouvoir prendre une décision de « mise en régie » de l'exploitation le 1er juillet 2020 soit le lendemain de la date fixée dans le protocole pour la prise d'effet de la résiliation du contrat de gestion déléguée (30 juin 2020).

Par ailleurs, cette même décision de mise en régie provisoire comporte une autre décision unilatérale, sans aucun fondement juridique invoqué, de suspension de la convention de gestion déléguée et du protocole de résiliation.

Pour notre part, et conformément au protocole, nous avons arrêté l'exploitation comme prévu le 30 juin 2020.

La décision du client du 1er juillet 2020 a été contestée dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir. Le 9 mars 2021, le Tribunal Administratif de Rabat a déclaré notre requête irrecevable en ce qu'elle devrait être portée devant le juge du contrat et non celui de l'excès de pouvoir. Afin de respecter les clauses du contrat et du protocole de résiliation, nous avons mis en œuvre les clauses de règlement des conflits qui prévoient la saisine du ministère de l'Intérieur comme conciliateur, et en cas d'échec la saisine du CIRDI.

En août 2023, le Groupe a entrepris la saisine du CIRDI afin de faire valoir nos droits au regard d'un comportement inéquitable de la part de notre client.

Suite à la conclusion du protocole, la procédure initiée sur l'exercice 2023 a été arrêtée sur le premier semestre 2025.

Fin du marché du Centre de tri de Grenoble

La métropole Grenoble-Alpes a souhaité programmer la reconstruction du centre de tri. Compte tenu du timing, une prorogation du contrat initial de 4 mois, soit jusqu'à fin avril 2020 a été octroyé à la société STAR ATHANOR.

La société STAR ATHANOR a participé à l'appel d'offre pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri mais n'a pas été retenue.

Dans le cadre des opérations de fin de la délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri d'Athanor, nous avons établi un projet de décompte en conclusion duquel nous réclamons la somme de 379 K€ essentiellement sur le fondement des effets du COVID 19 sur l'exploitation de l'installation.

En réponse, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a cru pouvoir émettre, le 28 décembre 2020, un projet de décompte rectifié faisant apparaître une réclamation de sa part pour un montant global de 4,4 M€. Nous avons rejeté chacune des demandes formulées dans ce décompte qui ne comportait aucune justification sérieuse et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée à ce stade.

La métropole Grenoble-Alpes a effectué une requête indemnitaire auprès du Tribunal administratif pour un montant d'environ 2,4 M€.

Le Groupe considère que la majorité des demandes de la Métropole est infondée. Une provision avait été constituée à hauteur de 83 K€ au 31 décembre 2022.

En raison de l'absence d'événement relatif à cette affaire sur les années 2023, 2024 et le premier semestre 2025, la provision est maintenue dans les comptes au 30 juin 2025.

Réception de courriers dans le cadre du contentieux de l'établissement mauritanien de Dragui-Transports

Début 2025, la société Dragui-Transports a reçu un courrier des conseils des salariés demandant l'exécution forcée décidé par le Tribunal du Travail en 2014 dans le cadre du contentieux social de l'établissement mauritanien de Dragui-Transports.

A ce stade et malgré la réception de ce courrier, la Société considère toujours qu'elle possède les meilleures chances d'obtenir gain de cause dans cette affaire, et à l'instar des exercices précédents, elle n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 30 juin 2025.

III / PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2025

L'activité du second semestre 2025 bénéficiera de la dynamique commerciale soutenue grâce aux nombreux renouvellements de contrats et à la conquête de nouveaux marchés, témoignant ainsi de la confiance renouvelée des clients :

- Renouvellement du marché de nettoiement des Champs Elysées. Ce contrat, d'une durée de 4 ans représente un montant total de 3 M€, marque la continuité d'un partenariat d'excellence au service de la capitale et de son avenue.
- Renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et valorisables avec la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST). Ce contrat d'une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 représente un montant total de 88 M€ et témoigne de la confiance renouvelée de la CCGST envers le groupe varois et de sa capacité à accompagner ce territoire à forte saisonnalité touristique dans ses enjeux de gestion des déchets.
- Renouvellement du contrat de collecte des déchets ménagers et flux valorisables du territoire de Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA). Ce contrat d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 représente un montant total de 54 M€. Au-delà des prestations de collecte, ce nouveau contrat, intègre également une forte dimension de prévention des déchets. Il repose sur des engagements partagés en matière de performance environnementale visant à réduire les volumes de déchets collectés et à améliorer la qualité des flux.
- Renouvellement, par La Métropole Toulon Provence Méditerranée le contrat de collecte et de propreté des communes de La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier et Ollioules, un montant global de 85 M€ sur 7 ans. L'intégration de la commune d'Ollioules porte à 83 000 le nombre d'habitants desservis. Ce marché mobilise 120 collaborateurs ainsi qu'un parc de plus de 70 véhicules, majoritairement alimentés en biocarburant HVO, dédiés aux missions de collecte, de propreté urbaine et de nettoyage des plages.

Au 30 juin 2025, le Groupe bénéficie d'un solide carnet de commandes, ne comprenant que les commandes fermes, qui s'élève à 1,2 Mrd€ dont 70 M€ pour 49% de Zéphire.

IV / PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations sur les opérations entre les parties liées relatives au semestre clos le 30 juin 2025 figurent en point 12 de l'annexe aux comptes consolidés condensés inclus dans le présent rapport financier semestriel.

Le 30 septembre 2025
Magali DEVALLE

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Novances - David et Associés	Deloitte & Associés
"Immeuble Horizon"	6, place de la Pyramide
455, Promenade des Anglais	92908 Paris-La Défense Cedex
06285 Nice Cedex 3	S.A.S. au capital de 2 201 424 €
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Aix-Bastia	572 028 041 RCS Nanterre
	Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Nice et Marseille, le 30 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

Novances - David et Associés

Deloitte & Associés

 Rémi Jourdan

Rémi JOURDAN

 Elizabeth Maunier

Elizabeth MAUNIER

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

AU 30 JUIN 2025



PIZZORNO
ENVIRONNEMENT

Sommaire

1. ETATS FINANCIERS CONDENSES	3
1.1. Bilan Consolidé	3
1.2. Compte de résultat consolidé	5
1.3. OCI Part du groupe	6
1.4. OCI Intérêts non contrôlés	6
1.5. Etat de variation de capitaux propres consolidés	6
1.6. Tableau de flux de trésorerie consolidé	8
2. Note d'information generale	9
3. Referentiel comptable	9
4. Evénements majeurs de la periode	10
5. Evénements postérieurs à la clôture	12
6. Passifs éventuels	12
7. Saisonnalité.....	14
8. Périmetre de consolidation.....	14
8.1. Société mère.....	14
8.2. Filiales consolidées	15
8.3. Participations non consolidées	16
8.4. Obligations.....	16
8.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères.....	16
9. Notes explicatives sur les comptes.....	17
9.1. Traitement des goodwill.....	17
9.2. Immobilisations corporelles	18
9.3. Participations mises en équivalence.....	19
9.4. Impôts différés actifs et passifs	20
9.5. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti).....	20
9.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie	21
9.7. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti)	22
9.8. Coût de l'endettement financier brut	23
9.9. Autres produits et charges financiers	23
9.10. Impôts	24
9.11. Engagements hors bilan	24
9.12. Activités abandonnées	24
9.13. Information sur les justes valeurs.....	25
10. Dividendes payés.....	25
11. Informations sectorielles par secteur d'activité	25
12. Transactions avec les parties liées.....	27

1. ETATS FINANCIERS CONDENSES

1.1. Bilan Consolidé

ACTIF

		Juin 2025	Décembre 2024
Immobilisations incorporelles		400	430
Ecarts d'acquisition	9.1	11 189	11 010
Immobilisations corporelles	9.2	136 859	123 529
Titres mis en équivalence	9.3	218	217
Autres actifs financiers	9.6	58 005	50 935
Impôts différés	9.4	-	-
Actifs non-courants		206 671	186 122
Stocks et en-cours		2 210	2 161
Clients et autres débiteurs	9.5	73 741	85 291
Créances d'impôt	9.6	2 091	1 871
Autres actifs courants	9.6	2 858	927
Vmp et autres placements		62 992	60 007
Disponibilités		17 936	18 291
Actifs courants		161 828	168 548
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	9.12	303	313
Total Actif		368 802	354 984

| PASSIF

	Juin 2025	Décembre 2024
Capital	21 416	21 416
Primes liées au capital	4	4
Actions propres	-2 177	-2 260
Autres réserves	74 506	69 929
Résultat	16 797	13 979
Capitaux propres, part du groupe	110 546	103 068
Intérêts minoritaires	387	198
Capitaux propres	110 933	103 266
Emprunts et dettes financières	9.7	69 706
Engagements envers le personnel		17 509
Autres provisions		26 038
Impôts différés	9.4	6 365
Autres passifs long terme		334
Passifs non courants	119 950	118 483
Emprunts et dettes financières	9.7	30 682
Concours bancaires		2 331
Provisions (part à moins d'un an)		3 420
Fournisseurs et autres crébiteurs		95 560
Dettes d'impôt		1
Autres passifs courants		5 062
Passifs courants	137 056	132 301
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	863	933
Total Passif	368 802	354 984

1.2. Compte de résultat consolidé

	Juin 2025	Juin 2024
Chiffre d'affaires	133 923	134 592
Achats consommés	-6 559	-7 380
Charges externes	-26 526	-32 293
Charges de personnel	-75 919	-72 671
Impôts et taxes	-2 999	-2 086
Dotation aux amortissements	-17 166	-15 850
Dotation aux dépréciations et provisions	22 505	3 687
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	54	2
Autres produits et charges d'exploitation	-9 651	-121
Résultat opérationnel courant	17 663	7 880
Résultat sur cession de participations consolidées	0	0
Autres produits et charges opérationnels	108	87
Résultat opérationnel	17 771	7 967
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 453	1 742
Coût de l'endettement financier brut	-2 351	-1 070
Coût de l'endettement financier net	9.8	103
Autres produits et charges financiers	9.9	1 213
Résultat des mises en équivalence	9.3	-6
Résultat avant impôt	19 081	11 924
Impôts sur les bénéfices	9.10	-2 114
Résultat après impôt	16 966	8 921
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0	0
Résultat net total	16 966	8 921
Part du groupe	16 797	8 812
Part des intérêts non contrôlés	169	110
Résultat par action	4,345097	2,279483
Résultat dilué par action	4,345097	2,279483

1.3. OCI Part du groupe

	Juin 2025	Juin 2024
Eléments du résultat global non recyclables	242	-212
OCI Engagement retraite (IAS19)	326	-286
ID sur OCI Engagement retraite (IAS19)	-84	74
Eléments du résultat global recyclables	17	-251
OCI Var. JV titres AFS	1	-7
ID sur OCI Var. JV titres AFS	0	2
Réserves de conversion groupe	16	-246
OCI part du Groupe	259	-463

1.4. OCI Intérêts non contrôlés

	Juin 2025	Juin 2024
Eléments du résultat global non recyclables	4	-11
OCI Engagement retraite (IAS19) - Intérêts minoritaires	5	-15
ID sur OCI Engagement retraite (IAS19) - Intérêts minoritaires	-1	4
Eléments du résultat global recyclables	17	-4
Réserves de conversion minoritaires	17	-4
OCI part des minoritaires	20	-15

1.5. Etat de variation de capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves de conversion	Réserves OCI	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlés	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2023 retraité	21 416	4	-2 196	904	-3 509	78 240	94 858	154	95 012
Opérations sur le capital							0		0
Paiements fondés sur des actions							0		0
Opérations sur titres auto-détenus			68			12	80		80
Dividendes versés						-4 833	-4 833	-44	-4 877
<i>Résultat de la période</i>						8 812	8 812	110	8 921
<i>Eléments du résultat global non recyclable</i>					-212		-212	-11	-223
<i>Eléments du résultat global recyclable</i>				-246	-5		-251	-4	-254
Résultat global de la période	0	0	0	-246	-217	8 812	8 349	95	8 444
Sortie de périmètre							0		0
Autres variations						5	5	-101	-97
Capitaux propres au 30 juin 2024	21 416	4	-2 128	658	-3 727	82 236	98 458	104	98 562

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves de conversion	Réserves OCI	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlés	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2023 retraité	21 416	4	-2 196	904	-3 509	78 282	94 900	155	95 055
Opérations sur le capital							0		0
Paiements fondés sur des actions							0		0
Opérations sur titres auto-détenus			-63			45	-19		-19
Dividendes versés						-4 833	-4 833	-44	-4 877
<i>Résultat de la période</i>						13 979	13 979	220	14 200
<i>Eléments du résultat global non recyclable</i>					-553		-553	-14	-567
<i>Eléments du résultat global recyclable</i>				-453	21		-432	-17	-449
Résultat global de la période	0	0	0	-453	-532	13 979	12 995	189	13 183
Sortie de périmètre						5	5	-101	-97
Autres variations					-1	22	21	-1	20
Capitaux propres au 31 décembre 2024	21 416	4	-2 260	451	-4 042	87 500	103 069	198	103 267
Capitaux propres au 31 décembre 2024	21 416	4	-2 260	451	-4 042	87 500	103 069	198	103 267
Opérations sur le capital							0		0
Paiements fondés sur des actions							0		0
Opérations sur titres auto-détenus			82				82		82
Dividendes versés					-9 665	-9 665			-9 665
<i>Résultat de la période</i>					16 797	16 797	169	169	16 966
<i>Eléments du résultat global non recyclable</i>					243		243	4	247
<i>Eléments du résultat global recyclable</i>				16			16	17	33
Résultat global de la période	0	0	0	16	243	16 797	17 056	189	17 245
Sortie de périmètre							0		0
Autres variations					3	3			3
Capitaux propres au 30 juin 2025	21 416	4	-2 177	467	-3 799	94 636	110 546	387	110 933

* Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2023 ont été retraités dans le cadre de corrections d'erreurs

1.6. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Juin 2025	Juin 2024
Résultat net total consolidé	16 966	8 921
Elim. du résultat des mises en équivalence	9.3	6
Elim. des amortissements et provisions	-5 339	12 099
Elim. des profits / pertes sur actualisation	-46	-2657
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-108	-59
Elim. des produits de dividendes	-6	-6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	11 473	18 307
Elim. de la charge (produit) d'impôt	9.10	2 114
Elim. du coût de l'endettement financier net	9.8	-103
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	13 485	20 638
Variation du BFR lié aux créances clients	24 098	-3 635
Variation du BFR lié aux stocks	116	-44
Variation du BFR lié aux dettes fournisseurs	-48	918
Variation du BFR lié aux dettes et créances	486	6 392
Impôts payés	9.10	-1 302
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	36 834	18 555
Incidence des variations de périmètre	0	-170
Acquisition d'immobilisations corporelles	9.2	-31 039
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-218
Acquisition d'actifs financiers		-8 009
Variation des prêts et avances consentis	882	2887
Subventions d'investissement reçues	249	50
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	826	476
Cession d'actifs financiers	23	52
Dividendes reçus		
Revenus des placements de trésorerie	9.8	2 453
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-34 833	-15 951
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-4
Emission d'emprunts	9.7	17 512
Remboursement d'emprunts	9.7	-14 109
Remboursement d'emprunts IFRS 16	9.7	-1 498
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	10	
Dividendes payés aux intérêts non contrôlés		-44
Acquisition de participation complémentaire dans une société déjà intégrée		-97
Intérêts financiers versés	9.8	-2 351
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-450	-7 197
Incidence de la variation des taux de change	7	-7
Variation de la trésorerie	1 559	-4 599
Trésorerie d'ouverture	77 038	92 002
Trésorerie de clôture	78 597	87 403
Variation de la trésorerie	1 559	-4 599

2. NOTE D'INFORMATION GENERALE

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan (France) sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Euronext Paris, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2025.

3. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes semestriels clos le 30 juin 2025 du Groupe Pizzorno Environnement sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe Pizzorno Environnement pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, présentés dans la Note 3.1 des comptes consolidés du Rapport annuel 2024.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2024.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes dont l'application n'est pas obligatoire en 2025.

L'impôt société notamment est calculé en fonction des taux connus par opération pour chaque entité au 30 juin 2025. Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finance de l'année 2025, soit 25,825%. La direction estime à ce jour que le groupe sera, dans le futur, soumis à la contribution sociale de 3.3%.

4. EVÉNEMENTS MAJEURS DE LA PERIODE

Signature du protocole d'accord avec le Royaume du Maroc

Un protocole d'accord avec le Royaume du Maroc a été signé en avril 2025 concernant les créances impayées par les Collectivités portées par les filiales marocaines du Groupe prévoyant le versement à la société GPE d'un montant global de 23.3 M€, perçu en juin dernier pour le compte de ses filiales marocaines.

Après une analyse juridique, comptable et fiscale de ce protocole (qui a été réalisée par un expert externe indépendant en France et au Maroc), ce montant a été qualifié juridiquement et comptablement de règlement de créances existantes détenues par les filiales marocaines du groupe sur les collectivités. Ce protocole d'accord prévoyant par ailleurs que toutes les créances, réclamations et demandes d'indemnisation concernées soient entièrement et définitivement réglées et éteintes à la date de règlement.

Le montant global obtenu a ainsi été ventilé entre les filiales marocaines sur la base d'un ratio d'encaissement (montant global obtenu rapporté au montant total des créances brutes couvertes par le protocole) afin de déterminer la fraction des créances considérées comme recouvrées et celles considérées comme irrécouvrables.

Cette transaction se traduit par les traitements comptables suivants :

- Une reprise des provisions à l'égard des collectivités initialement constatées pour 21.9 M€,
- La constatation de la perte définitive des créances non encaissées pour 9.1 M€,

Soit un impact global avant IS de 12.8 M€.

Nouveau marché pour la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de l'agglomération dracénoise

Avec Paprec Énergie, le Groupe avait remporté la construction et l'exploitation du futur Pôle de Transition Environnementale de Dracénie Provence Verdon. Ce contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 25 ans représentait un investissement de 130 M€ et portait sur la construction et l'exploitation :

- d'une unité de tri-pré-traitement,
- d'une unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- d'un réseau de chaleur.

L'investissement total était porté par une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP).

Ce projet a cependant fait l'objet le 31 mars 2025 d'une lettre de résiliation pour motif d'intérêt général de la part de Dracénie Provence Verdon Agglomération. Cette décision est essentiellement motivée par la non-obtention d'importantes subventions.

Conformément au contrat de DSP, sa rupture étant à l'initiative de la collectivité cliente, le Groupe sera intégralement remboursé des investissements réalisés à ce jour.

Litige du collectif de salariés TEODEM

Pour rappel, le contrat de collecte entre la société TEODEM et le client ECI a été résilié par anticipation en date du 30 juin 2020 et un nouvel opérateur a pris la suite de TEODEM pour l'exécution du contrat. En dépit

de cela, au cours du 1er semestre 2022, un litige avec un collectif d'anciens salariés de TEODEM a débuté. La société TEODEM a été assignée aux prud'hommes marocains. Les salariés considèrent qu'ils auraient dû être licenciés et réclament des indemnités de licenciement alors que dans ce type de contrat, les salariés sont théoriquement repris par le nouvel opérateur. De plus, au cours de l'exercice 2022, un salarié ayant agi hors de la procédure collective s'est fait débouté par les prud'hommes pour des demandes similaires. Le montant global réclamé par les anciens salariés s'élève à 7,9 M€.

Sur la base d'une évaluation du risque par le conseil de la société TEODEM, une provision de 1,7 M€ a toutefois été comptabilisée au 31 décembre 2022.

En 2023, le collectif des salariés a été débouté en première instance. La quasi –totalité des salariés ayant fait appel. Une reprise de 0,2 M€ a été faite au 31 décembre 2023 pour tenir compte de ceux qui ont décidé de ne pas poursuivre la procédure.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a gagné la procédure en appel. Les salariés peuvent se pourvoir en cassation à partir de leur notification par huissier de la décision de l'appel. A ce jour, peu de salariés ont été notifiés et le pourvoi en cassation reste donc possible pour la majorité des salariés.

Au cours du premier semestre 2025, une reprise de 1,1 M€ a été constatée pour tenir compte de ceux qui ont été notifiés et ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

Arrêt du centre d'exploitation d'OUM AZZA

En octobre 2019, notre filiale TEODEM a procédé à la signature d'un protocole de résiliation à l'amiable de l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets d'Oum Azza, à effet du 30 juin 2020. En mai 2020, le client n'ayant pas réussi à confier, comme il l'avait prévu à un autre prestataire, l'exploitation de ce site, nous a sollicité pour reporter la date d'effet du protocole de résiliation au 31 décembre 2020.

Compte-tenu des arriérés non payés par le client sur ce contrat, et de notre prudence quant à sa capacité à nous payer cette exploitation supplémentaire, nous avons refusé sa demande.

Sous le prétexte d'un prétendu dégagement d'odeur, quatre jours avant la prise d'effet de la résiliation au 30 juin 2020, le client a mis en demeure TEODEM de régulariser la situation dans les 24 heures.

Malgré notre réponse dès le 27 juin 2020, le client a cru pouvoir prendre une décision de « mise en régie » de l'exploitation le 1er juillet 2020 soit le lendemain de la date fixée dans le protocole pour la prise d'effet de la résiliation du contrat de gestion déléguée (30 juin 2020).

Par ailleurs, cette même décision de mise en régie provisoire comporte une autre décision unilatérale, sans aucun fondement juridique invoqué, de suspension de la convention de gestion déléguée et du protocole de résiliation.

Pour notre part, et conformément au protocole, nous avons arrêté l'exploitation comme prévu le 30 juin 2020.

La décision du client du 1er juillet 2020 a été contestée dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir. Le 9 mars 2021, le Tribunal Administratif de Rabat a déclaré notre requête irrecevable en ce qu'elle devrait être portée devant le juge du contrat et non celui de l'excès de pouvoir. Afin de respecter les clauses du contrat et du protocole de résiliation, nous avons mis en œuvre les clauses de règlement des conflits qui prévoient la saisine du ministère de l'Intérieur comme conciliateur, et en cas d'échec la saisine du CIRDI.

En août 2023, le Groupe a entrepris la saisine du CIRDI afin de faire valoir nos droits au regard d'un comportement inéquitable de la part de notre client.

Suite à la conclusion du protocole avec le Royaume du Maroc, la procédure initiée sur l'exercice 2023 a été arrêtée sur le premier semestre 2025.

Fin du marché du Centre de tri de Grenoble

La métropole Grenoble-Alpes a souhaité programmer la reconstruction du centre de tri. Compte tenu du timing, une prorogation du contrat initial de 4 mois, soit jusqu'à fin avril 2020 a été octroyé à la société STAR ATHANOR.

La société STAR ATHANOR a participé à l'appel d'offre pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri mais n'a pas été retenue.

Dans le cadre des opérations de fin de la délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri d'Athanor, nous avons établi un projet de décompte en conclusion duquel nous réclamons la somme de 379 K€ essentiellement sur le fondement des effets du COVID 19 sur l'exploitation de l'installation.

En réponse, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a cru pouvoir émettre, le 28 décembre 2020, un projet de décompte rectifié faisant apparaître une réclamation de sa part pour un montant global de 4,4 M€. Nous avons rejeté chacune des demandes formulées dans ce décompte qui ne comportait aucune justification sérieuse et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée à ce stade.

La métropole Grenoble-Alpes a effectué une requête indemnitaire auprès du Tribunal administratif pour un montant d'environ 2,4 M€.

Le Groupe considère que la majorité des demandes de la Métropole est infondée. Une provision avait été constituée à hauteur de 83 K€ au 31 décembre 2022.

En raison de l'absence d'événement relatif à cette affaire sur les années 2023, 2024 et le premier semestre 2025, la provision est maintenue dans les comptes au 30 juin 2025.

Réception de courriers dans le cadre du contentieux de l'établissement mauritanien de Dragui-Transports

Début 2025, la société Dragui-Transports a reçu un courrier des conseils des salariés demandant l'exécution forcée décidé par le Tribunal du Travail en 2014 dans le cadre du contentieux social de l'établissement mauritanien de Dragui-Transports (cf. § 6 ci-après pour plus de détail sur ce contentieux).

A ce stade et malgré la réception de ce courrier, la Société considère toujours qu'elle possède les meilleures chances d'obtenir gain de cause dans cette affaire, et à l'instar des exercices précédents, elle n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 30 juin 2025.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- Des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- Des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Litige avec l'ANGED

Dans le cadre du marché passé avec l'ANGED pour l'exploitation de la décharge de Djebel Chekir, une caution de bonne fin était exigée du GIE Pizzorno-AMSE, titulaire du marché, pour un montant total de 2.110.356,144 TND, soit 642 K€.

La part du groupe Pizzorno dans le GIE Pizzorno-AMSE est de 60% et celle de notre partenaire, l'AMSE de 40%.

Cette caution a été consentie par la BIAT avec une contre garantie en France de la BPCA en proportion de la part de GPE dans le GIE (60%) soit une contre garantie de 1.266.214 TND, soit 384 K€. Le GIE considère que la caution a cessé de produire ses effets le 31/12/2015. GPE a demandé à la BPCA de solliciter une main levée de la caution auprès de la BIAT, laquelle a refusé. L'ANGED a de son côté tenté d'actionner la caution mais la BIAT n'a pas satisfait à cette demande. L'ANGED a alors engagé une procédure devant le Tribunal de première Instance de Tunis. Ce dernier a rendu un jugement ordonnant le paiement d'un montant de 2.110.356,144 Dinars à l'ANGED au titre du montant de la caution bancaire outre les intérêts à partir du 28/01/2016 et les frais de procédure. La BIAT a fait appel du jugement. Le GIE n'ayant pas pu intervenir pour sa défense en première instance, a également fait appel. La décision de la Cour d'Appel confirme la décision de première instance. Un pourvoi en cassation a été diligenté par la BIAT. A ce stade de la procédure, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe.

Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incomptént sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême.

Début 2014, le Tribunal du Travail a ordonné l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports. Cette procédure entachée de vice de forme n'a pas abouti.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

Depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'avaient reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie. En conséquence et à l'instar

des exercices précédents, la Société n'avait constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Début 2025, la société Dragui-Transports a reçu un courrier des conseils des salariés demandant l'exécution forcée décidée par le Tribunal du Travail en 2014.

A ce stade et malgré la réception de ce courrier, la Société considère toujours qu'elle possède les meilleures chances d'obtenir gain de cause dans cette affaire, et à l'instar des exercices précédents, elle n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 30 juin 2025.

7. SAISONNALITÉ

Une partie de l'activité de traitement des déchets est soumise à une saisonnalité estivale pour les communes du littoral. Cependant, l'effet est négligeable pour l'ensemble du groupe compte tenu de la variété des implantations géographiques en France et à l'étranger.

8. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

8.1. Société mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

8.2. Filiales consolidées

			Clôture Méthode intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	Globale	100	100
Deverra	Draguignan	808 318 349	Globale	100	100
Draceval Construction	Paris	930 747 621	Mise en équivalence	50	50
Dragui-gaz	Draguignan	843 312 620	Mise en équivalence	50	50
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	Globale	100	96
Exarent	Draguignan	804 024 289	Globale	100	100
GIE AMSE	Tunis (Tunisie)		Globale	60	60
La Mole	Draguignan	490 920 634	Globale	100	98
Pizzorno Environnement Industries	Draguignan	803 515 444	Globale	100	100
Pizzorno Environnement International	Draguignan	803 515 519	Globale	100	100
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	Globale	100	100
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	Globale	100	100
Propolys	Draguignan	525 089 371	Globale	100	100
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	Globale	100	100
Segedema	Rabat (Maroc)		Globale	100	98
Selfema	Draguignan	323 592 295	Globale	100	99
Semop Pôle de transition environnementale de la Dracénie	Draguignan	930 642 616	Mise en équivalence	29	29
Star-Athanor	La Tronche	790 294 508	Globale	100	100
Teodem	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teomara	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teorif	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		Globale	100	99
Valeor	Draguignan	802 557 942	Globale	100	100
Valteo	Draguignan	802 556 241	Globale	100	100
Verdon Environnement	Draguignan	808 275 754	Globale	100	100
Zephire	Toulon	790 031 546	Mise en équivalence	49	49

8.3. Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat exercice 2024	Valeur brute des titres	
SCI du Balançan	16,66	6	36	173	(1)
GIE varois d'assainissement	5,00	(nd)	(nd)	1	
IRFEDD	13,50	(nd)	(nd)	3	
Le bateau blanc	7,74	(nd)	(nd)	5	
Total				182	

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

8.4. Obligations

Depuis l'exercice 2017, le Groupe place une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 2 310 K€ au 30 juin 2025 (juste valeur à cette date). Ce placement est classé en « Titres disponibles à la vente » et comptabilisé à la juste valeur par OCI, considérant que le fait qu'il soit soumis à un risque non négligeable de changement de valeur ne permettait pas de la considérer comme un « équivalent de trésorerie ».

Pour rappel, lorsqu'une obligation présente une perte de valeur pour risque de crédit, une dépréciation est constatée directement en résultat. Ainsi, les obligations Casino, Rallye et SGIS TV18 sont dépréciés à hauteur de 422 K€ au 30 juin 2025, dont 13 K€ repris sur la période.

8.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

Pays	Taux début exercice	Taux moyen exercice	Taux fin exercice
Maroc	10.4680	10.4601	10.6000
Tunisie	3.2960	3.3547	3.4060

9. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

9.1. Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs acquis et passifs repris identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises ou en contrepartie des engagements de retraite afférents aux salariés repris dans le cadre de nouveaux contrats remportés par le Groupe.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Cinq UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoiement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cannet des Maures, de Pierrefeu du Var, de Cabasse et d'Aboncourt (il s'agit d'une DSP).

- Tri/ Valorisation

Cette UGT regroupe le centre de tri du Muy et la déchetterie de Sainte Maxime.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

Le Groupe réalisant des tests de dépréciation des goodwill au 31 décembre et en l'absence d'indices de perte de valeur au 30 juin 2025, aucun test de dépréciation n'a été nécessaire au 30 juin 2025 (pour rappel, les actifs immobilisés de l'UGT Export sont intégralement dépréciés depuis la clôture au 31 décembre 2020).

9.2. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Ecart de conversion	Clôture
Terrains	8 030					8 030
Constructions	100 587	1 582	-13		-1	102 155
Installations tech, matériel & outillage	37 026	2 172	-277		-0	38 921
Autres immobilisations corporelles	188 886	16 928	-9 455	2 075	-2	198 433
Immobilisations corporelles en cours	8 253	10 357		-2 075		16 534
Immobilisations corporelles	342 781	31 039	-9 745	0	-3	364 073
Amt. constructions/terrains	77 009	4 245	-32	16	-1	81 237
Amt. Install tech, matériel & outill.	26 017	1 609	-286		-0	27 340
Amt. autres immobilisations corp.	115 242	11 208	-8 795		-2	117 653
Amt. Immobilisations corporelles	218 268	17 062	-9 113	16	-3	226 230
Dépré. Immobilisations corporelles	984					984
Dépré. Immobilisations corporelles	984	0	0	0	0	984
Total valeur nette	123 530	13 977	-632	-16	0	136 859

La variation des immobilisations corporelles relatives aux retraitements des contrats de crédits-bails et contrats de location se ventile ainsi :

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Autres	Clôture
Terrains	1 728					1 728
Constructions	25 660	1 486		-1		27 145
Autres immobilisations corporelles	17 221	22	-1 982		2	15 263
Immobilisations corporelles	44 609	1 508	-1 982		1	0
Amt. constructions/terrains	16 505	1 457		-0		17 962
Amt. autres immobilisations corp.	16 880	108	-1 982		2	15 008
Amt. Immobilisations corporelles	33 385	1 565	-1 982		2	0
Dépré. Immobilisations corporelles	23					23
Dépré. Immobilisations corporelles	23	0	0		0	23
Total valeur nette	11 200	-57	0		-0	0
						11 143

9.3. Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de quatre sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et a construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation.
- La société DRAGUIGAZ acquise en 2018 exploite une station de gaz naturel pour véhicules. L'activité de cette société a débuté au cours du 2nd semestre 2019.
- La SEMOP POLE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE LA DRACENIE exploite le site de tri-valorisation dans le cadre du marché avec Dracénie Provence Verdon. Elle a été constituée sur le premier semestre 2024.
- La société DRACEVAL CONSTRUCTION a pour objet la construction d'une unité de tri-valorisation exploitée dans le cadre du marché avec Dracénie Provence Verdon. La société a été constituée sur le premier semestre 2024.

Les sociétés DRAGUIGAZ, SEMOP POLE DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE LA DRACENIE et DRACEVAL CONSTRUCTION sont des co-entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et n'a qu'un droit sur les actifs nets. Les sociétés sont donc intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe exerce une influence notable sur ZEPHIRE, détenue à 49% : cette société donc intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour le premier semestre 2025 (K€) :

	Zéphire	Draguigaz	Semop	Draceval Construction
Chiffre d'affaires	18 309	504	0	393
Résultat net	-163	2	-2	-0
Résultat global	-163	2	-2	-0
Dividendes versés	-	-	0	0
Actifs non courants*	32 834	380	3 458	0
Actifs courants	21 861	436	1 128	1 659
Passifs non courants	39 002	511	493	50
Passifs courants	15 694	305	4 093	1 609
Total bilan net de caducité	54 696	816	4 586	1 659
Impact résultat conso	-7	1	-1	0 -6
Impact bilan Actif	0	50	143	25 218

* Actifs non courants nets de caducité

9.4. Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

	Juin 2025		Décembre 2024	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires				
Participation des salariés	53		193	
Provisions non déductibles	27		83	
Reports fiscaux déficitaires			-	
Divers	5		2	
Total	84	-	278	-
- Provisions non constatées en social		737		234
- Annulation provisions règlementées		5 788		5 322
- Location financement	64		51	
- Evaluation d'actif à la juste valeur		129		129
- Provisions suivi trentenaire		3 327		3 184
- Cessions immo. Intragroupe		53		52
- Indemnités fin de carrière	3 393		3 401	
- Divers	144	17		54
Total	3 685	10 050	3 730	8 975
Compensation ID actifs et passifs par entité et par pays	-	3 685	-	3 730
Total impôt différé par nature	-	6 365	-	5 245

9.5. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti)

Au 30 juin 2025

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actif non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an	Total		
Créances clients	22 066	2 084	1 467	25 617	31 453	57 070

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses et débiteurs divers est de 1 420 K€.

Sur les 1 467 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 92 K€ concernent des créances au Maroc.

Au 31 décembre 2024

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actif non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an	Total		
Créances clients	18 392	826	11 885	31 103	31 197	62 300

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses et débiteurs divers est de 20 267 K€ (16 372 K€ au titre des créances douteuses et 3 895 K€ au titre des débiteurs divers).

Les mouvements sur les pertes de crédit sur clients se présentent comme suit :

	Ouverture	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Clôture
Perte de crédit attendues sur créances commerciales	17 841	106	-16 538	11	1 420
Dépréciations liées à l'effet temps	2 426		-2 428	2	0

9.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie

	Classification IFRS9	Juin 2025		Décembre 2024	
		Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts					
Titres de participation		460		456	
Titres immobilisés		34 632		26 669	
Dépôts de garantie et cautionnements	Coût amorti	1 840		1 845	
Comptes à terme bloqués		-		-	
Impôts différés		-			
Créances clients nettes de dépréciation			57 070		62 300
Créances d'impôts			2 091		1 871
Créances diverses nettes de dépréciation		21 073	16 671	21 965	22 991
Charges constatées d'avance			2 858		927
Total		58 005	78 690	50 935	88 089

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent l'avance de 34 192 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon, dépréciée de 13 125 K€.

Afin d'évaluer le degré de recouvrabilité de cette créance, une projection des flux de trésorerie prévisionnels est effectuée lors de chaque arrêté.

La sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 3,2 M€ ;

- La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 2% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 2,2 M€.

9.7. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti)

	Juin 2025		Décembre 2024	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès établiss. de crédit				
- Échéances - 1 an		27 809		26 476
- Échéances de 1 à 5 ans	60 328		56 440	
- Échéances + 5 ans	626		3 952	
Location retraitée IFRS 16				
- Échéances - 1 an		2 732		3 026
- Échéances de 1 à 5 ans	7 548		5 876	
- Échéances + 5 ans	1 182		2 550	
Autres dettes financières				
- Échéances - 1 an		141		149
- Échéances de 1 à 5 ans	22		20	
- Échéances + 5 ans	0		0	
Total	69 706	30 682	68 839	29 651

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les mouvements constatés sur les emprunts sont les suivants :

	Décembre 2024	Augmentation	Remboursement (*)	Ecart de conversion	Autres	Juin 2025
Emprunts établissements de crédit	86 868	16 000	-14 106			88 763
Location financement	11 452	1 508	-1 498			11 462
Autres dettes financières	169	4	-10			163
Total	98 490	17 512	-15 614	-	-	100 388

(*) Les remboursements d'emprunts pour la location financement de 1 498 K€ comprennent 340 K€ qui correspondent à une diminution de la dette sans impact sur la trésorerie

La variation de l'endettement financier se présente ainsi :

		Juin 2025	Variation	Décembre 2024
Trésorerie brute	(a)	80 928	2 630	78 298
Concours bancaires	(b)	-2 331	-1 071	-1 260
Trésorerie (c) = (a) + (b)		78 597	1 559	77 038
Endettement financier brut (courant et non courant)	(d)	-100 388	- 1 898	- 98 490
Endettement financier net (d) - (c)		-21 791	- 339	-21 452

9.8. Coût de l'endettement financier brut

	Juin 2025	Juin 2024
Intérêts sur emprunts	2 004	940
Intérêts sur contrats de location	347	125
Intérêts des dettes commerciales	0	0
Intérêts et agios bancaires	0	5
Intérêts divers	0	0
Reprise sur provisions financières	0	0
Total de l'endettement financier brut	2 351	1 070
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-2 453	-1 742
Total de l'endettement financier net	-102	-672

9.9. Autres produits et charges financiers

	Juin 2025	Juin 2024
Produits financiers sur créance société ME	863	869
Autres produits financiers	74	26
Autres charges financières		
Provisions pour charges d'actualisation *	266	2 386
Provisions financières	3	14
Cessions d'immobilisations financières		
Résultat de change	6	- 0
Total Résultat financier	1 213	3 294

* Les provisions pour charges d'actualisation sont liées pour + 552 K€ (2 638 K€ au 30/06/2024) aux provisions suivies trentenaire et -286 K€ (- 253 K€ au 30/06/2024) aux engagements de retraite.

9.10. Impôts

	Juin 2025	Juin 2024
Impôts différés	- 1 041	- 1 018
Impôt exigible	- 1 073	- 1 985
Total Impôts sur les bénéfices	- 2 114	- 3 003

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

	Juin 2025
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés MEE et hors activités arrêtées)	16 972
Charge d'impôt effective	2 114
Résultat consolidé avant impôt	19 086
Charge d'impôt théorique (25.83%)	4 929
Impact différence taux France	- 25
Impact des différences de taux (Maroc)	1 048
Impact écarts permanents	- 3 837
Charge d'impôt	2 114

9.11. Engagements hors bilan

	Juin 2025	Décembre 2024
Intérêts restant à payer sur emprunts	4 610	4 693
Cautions données	582	575
Autres garanties	795	739
Total Engagements donnés	5 987	6 007
Privilège prêteur de derniers	-	-
Nantissement d'actions	-	-
Nantissement de matériels	-	-
Nantissement de comptes à terme	600	600
Hypothèques	106	106
Total dettes garanties par des sûretés	706	706

9.12. Activités abandonnées

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que cette activité abandonnée constituait des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité cette dernière conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat opérationnel n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêté.

Maroc : malgré l'arrêt des contrats au Maroc, il a été décidé de ne pas classer les activités au Maroc en activités abandonnées. En effet, le Groupe n'a pas décidé de quitter la zone géographique de façon définitive et étudie l'opportunité de nouveaux contrats.

9.13. Information sur les justes valeurs

Les « autres titres » sont composés de :

- 2 310 K€ d'obligations ;
- 32 600 K€ de comptes à terme ;
- 182 K€ de participations non consolidées (Cf. paragraphe 8.3).

Ils correspondent aux lignes « Titres de participation », « Titres immobilisés » et « Comptes à terme bloqués » présentés dans le tableau de la note 9.6 – Autres actifs.

Le Groupe détient une catégorie d'actifs financiers (obligations) d'un montant de 2 310 K€, classés en Autres titres évalués à la juste valeur par référence à un marché coté. La variation de juste valeur au 30 juin 2025 s'élève à 1 K€ comptabilisée en OCI.

10. DIVIDENDES PAYES

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices 2024 et 2023.

En euros	2024 voté en 2025	2023 voté en 2024
Dividende total payé	9 664 733	4 833 055
Dividende par action	2,50	1,25

A noter que les dividendes ont été votés mais non payés au 30 juin 2025.

11. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement-Valorisation » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, ainsi que le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - o La collecte et le transport des ordures ménagères et autres résidus urbain
 - o Le nettoiement urbain
 - o L'enlèvement des déchets industriels
 - o Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour le premier semestre 2025, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires	111 772	22 153		133 925
Résultat opérationnel	8 520	9 252		17 772
Résultat financier	1 215	100		1 315
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				-7
Résultat avant impôts				19 080
Charges d'impôt sur le résultat				-2 114
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				16 966

Au 30 juin 2024, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires	104 956	29 637		134 593
Résultat opérationnel	2 507	5 461		7 968
Résultat financier	1 832	2 134		3 966
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				-9
Résultat avant impôts				11 924
Charges d'impôt sur le résultat				-3 003
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				8 921

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotations aux amortissements	-12 842	-4 324		-17 166
Provisions	10 958	11 547		22 505
Total				5 339

Les données bilancielles 2025 utilisées par l'entreprise par secteur d'activité sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	87 267	49 592	136 859
Investissements réalisés	20 549	10 708	31 257

Au 31 décembre 2024, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	80 541	42 988	123 529
Investissements réalisés	40 499	8 651	49 150

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
2025	10 786	403		11 189
2024	10 607	403		11 010

12. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe est détenu à 51,82% par Mesdames Eliane PIZZORNO (usufruit) et Magali DEVALLE (nue-propriété). Le reliquat, soit 48,18% du capital, est principalement détenu par Paprec Holding qui détient 20% du capital et par le groupe GMB Invest qui détient 20,15% du capital.

Les transactions avec les parties liées (SCI de la Nartuby et SCI François-Charles Investissements, contrôlées par le groupe familial) sont non significatives sur la période et à ce titre ne sont pas détaillées.



La Présidente

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Draguignan, le 30 septembre 2025

Magali DEVALLE

Présidente

➤ PIZZORNO ENVIRONNEMENT

109, RUE JEAN AICARD • 83300 DRAGUIGNAN • FRANCE
TÉL. : (33) 4 94 50 50 50 • FAX : (33) 4 94 50 87 59

S.A. au capital de 21 416 000 € - RCS Draguignan 429 574 395 - TVA Intracommunautaire FR 15 429 574 395